

La situation financière et politique

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

D'autres parlementaires, ceux de la gauche, réduisent l'usage que le Gouvernement pourrait faire des pleins pouvoirs et ne veulent pas que le Parlement se trouve desservi de ses prérogatives.

M. Clélie, député de la Gironde, et républicain de gauche, ne croit pas que M. Flaudin puisse se libérer suffisamment des entraves parlementaires.

M. Bonnetou voudrait obtenir comme condition de l'octroi des pleins pouvoirs, une promesse ferme en faveur de la réforme électorale.

Par contre, on rencontre dans tous les groupes de la majorité de fidèles soutiens du Gouvernement qui s'abandonneront à toutes les forces du Gouvernement dans la lutte qu'il entreprend pour le maintien de l'étalon-or.

C'est, disent-ils, une question non pas politique, mais nationale qui se pose aujourd'hui.

C'est aussi l'opinion d'adversaires du Gouvernement dans des discussions précédentes, comme M. Robert Seret, député de la Moselle.

Les controverses soulevées par la question des pleins pouvoirs vont se continuer mardi au cours de réunions des groupes; mais dès maintenant, on peut cependant, d'après les impressions recueillies jusqu'ici, considérer que le projet sera adopté, à la faveur du reste, d'un assez grand nombre d'abstentions.

Au Luxembourg, on estime que plus des deux tiers des sénateurs soutiendront le Gouvernement.

De l'ensemble des conversations auxquelles se sont livrés lundi les sénateurs, répartis en cinq ou six groupes dans la salle des conférences, se dégage nettement l'impression que la Haute-Assemblée approuve dans son ensemble la politique d'énergie et de fermeté du Gouvernement.

A plusieurs reprises déjà, le Sénat, suivant l'avis de sa Commission des Finances, avait manifesté son désir de voir intervenir des mesures sévères qui permettent d'assurer l'équilibre budgétaire et d'assurer définitivement la situation financière du pays.

Et la plupart des sénateurs n'avaient pas caché combien, à leurs yeux, la réforme indispensable s'élèverait difficile à réaliser si le Gouvernement ne faisait pas montre d'une exceptionnelle autorité.

Aussi, le Sénat attend-il avec confiance l'issue du débat qui sera amorcé demain devant la Chambre, par la déclaration de M. Germain-Martin.

Dans certains groupes, on se livrait déjà au jeu des pronostics et l'on s'accordait à y estimer que le Gouvernement verrait au Luxembourg, à ses côtés, dans le vote des pleins pouvoirs, plus des deux tiers des membres de la Haute-Assemblée.

M. Germain-Martin confère avec le directeur de la Banque de France.

M. Germain-Martin, ministre des Finances, a eu, à la fin de la journée de lundi, rue de Rivoli, une longue conférence avec M. Tannery, gouverneur général et Consignations, et M. Baumgartner, directeur de la Caisse des Dépôts et Consignations, et M. Baumgartner, directeur général du mouvement des fonds.

L'Union des Chambres de commerce françaises à l'étranger confère avec le directeur de la Banque de France.

M. Germain-Martin, ministre des Finances, a eu, à la fin de la journée de lundi, rue de Rivoli, une longue conférence avec M. Tannery, gouverneur général et Consignations, et M. Baumgartner, directeur de la Caisse des Dépôts et Consignations, et M. Baumgartner, directeur général du mouvement des fonds.

L'Union des Chambres de commerce françaises à l'étranger confère avec le directeur de la Banque de France.

M. Germain-Martin, ministre des Finances, a eu, à la fin de la journée de lundi, rue de Rivoli, une longue conférence avec M. Tannery, gouverneur général et Consignations, et M. Baumgartner, directeur de la Caisse des Dépôts et Consignations, et M. Baumgartner, directeur général du mouvement des fonds.

L'Union des Chambres de commerce françaises à l'étranger confère avec le directeur de la Banque de France.

menacer le franc, qui pourrait seul compromettre un déficit chronique du budget qui saperait la confiance du peuple français.

En conséquence, l'Union insiste sur la nécessité de maintenir le franc et, dans ce but, de commencer par assurer l'équilibre du budget, condition préalable du redressement économique, qui ne peut être obtenu que par l'union de toutes les bonnes volontés, la mise en œuvre de tous les facteurs dont le pays dispose et l'application d'une politique économique subordonnant désormais les intérêts particuliers à l'intérêt supérieur de la nation.

Un redressement du franc à la Bourse de Londres.

Londres, 27 mai. — Le relèvement du taux de l'escompte par la Banque de France, samedi, et l'annonce de mesures envisagées par le Gouvernement français pour remédier à la situation financière présente, ont motivé, lundi matin, un redressement de la devise française. Celle-ci s'est tendue de 75 11/4 à 75 1/8 et les autres monnaies ont suivi ce mouvement. Le dollar, notamment, a été ramené de 4.95 1/8 à 4.94 1/2.

Cette meilleure tendance des monnaies-or est probablement due aussi à l'annonce que les Etats-Unis seraient favorables à la prochaine convocation d'une conférence économique internationale chargée d'étudier les problèmes monétaires et d'envisager l'abaissement des barrières douanières.

Aux Etats-Unis, on considère que le franc a une position formidable.

New-York, 27 mai. — Les efforts poursuivis par le Gouvernement français et la Banque de France pour bloquer la spéculation contre le franc et maintenir la stabilité monétaire, sont l'objet de l'attention soutenue des milieux financiers américains. L'élevation du taux de l'escompte de la Banque de France, est considérée comme un indice évident de la compréhension de la gravité de la situation.

Le caractère variable du cours à terme sur le franc, en fin de séance, sur le marché des changes de New-York, samedi, a traduit le sentiment d'incertitude qui prévaut ici. Les milieux financiers reconnaissent que c'est une vaste spéculation internationale contre le franc qui a entraîné un escompte atteignant 16 % sur le franc à 90 jours et 20 % sur le franc à 30 jours.

Selon les mêmes milieux toutefois, le problème est essentiellement technique et psychologique. Ils constatent que le franc possède une formidable position technique due aux immenses réserves d'or de la Banque de France et est soutenu par un sentiment national puissant opposé à la dévaluation. D'autre part, le système bancaire français est entièrement sain.

Le New-York Times fait observer qu'une pression extérieure est insuffisante à contraindre un pays à modifier son régime monétaire tant que la population elle-même n'a pas perdu la foi dans la possibilité de défendre sa monnaie.

Une assemblée extraordinaire de la Fédération nationale de la Mutualité va avoir lieu à Paris.

Paris, 27 mai. — La Fédération nationale de la Mutualité française communique une note dans laquelle elle dit notamment : Au moment où il apparaît de plus en plus clairement que le plan mutualiste est le seul susceptible de permettre une réduction importante des charges des employeurs et des assurés, en même temps qu'une simplification massive de la loi, le Comité exécutif de la Fédération a l'honneur de vous dire qu'il s'agit d'élaborer un projet de loi qui, tout en étant délimité par un renforcement de l'étatisation et vers une confusion de plus en plus dangereuse des fonds des assurances sociales avec les finances publiques.

Devant la gravité de la situation, il réclame de convoquer d'urgence à Paris une assemblée générale extraordinaire de la Fédération nationale qui sera suivie d'un grand meeting, au cours duquel les mutualistes affirmeront leur volonté de défendre leurs institutions menacées et frapperont toutes les mesures nécessaires par les circonstances.

L'encouragement à la natalité en Italie.

Rome, 27 mai. — Tout employé de l'Etat touchera désormais, quelle que soit la date de son mariage, 400 litres pour le premier enfant, 600 pour le deuxième, 1.000 pour le troisième, 1.500, 2.000 et 3.000 pour le quatrième, le cinquième et le sixième. A partir du septième enfant, l'employé et fonctionnaire est exempté de tout impôt tant d'Etat que communal. Ces mesures viennent s'ajouter à celles prises en Italie depuis quelques années pour encourager la natalité.

LA BÉNÉDICTION DE LA BASILIQUE NATIONALE

(DE NOTRE CORRESPONDANT PARTICULIER)

BRUXELLES, 27 MAI 1935.

La Basilique nationale au Sacré-Cœur, celle que Léopold II voulut, il y a plus de quarante ans, pour que le Christ eût sa place, dans les travaux somptueux dont il voulait doter sa capitale; celle que le Roi Albert et le cardinal Mercier confirmèrent par un vœu national; cette basilique que le pays chrétien attendait comme un hommage de sa reconnaissance et de sa foi en Dieu, et que beaucoup n'osaient plus espérer, étant données les difficultés du temps, la voici ouverte au culte depuis hier. J'ai dit, il y a huit jours, la beauté de sa conception. La réalité est encore plus belle.

La partie construite aujourd'hui, est impressionnante de puissance, de hardiesse et de goût. Elle a gardé des chefs-d'œuvre des anciens bâtisseurs, la sobriété, la régularité des lignes. Elle innove, par le choix, la teinte des matériaux, l'originalité des colonnes, des arceaux, des voûtes.

Elle produit sur le fidèle une impression de joie, d'enthousiasme, de respect et d'admiration. Il s'y retrouve, chez lui, comme dans nos plus belles églises, et pourtant, il respire une atmosphère neuve qui témoigne de la fécondité novatrice de l'art religieux.

Quand la Basilique sera achevée, elle constituera un des plus beaux spécimens de l'architecture de ce siècle. Déjà, dès aujourd'hui, les plus grands pèlerinages nationaux pourront s'y dérouler à l'aise.

L'Épiscopat tout entier, tous les ordres religieux, des notables de la Maison du Roi et de la Reine, de la magistrature, de l'armée, de l'administration, de la vie catholique ont assisté aux manifestations, processions et cortèges, à la messe dite par le Cardinal-Archevêque de Malines, à la consécration de la Belgique au Sacré-Cœur, qui se sont déroulés le matin et l'après-midi, devant des foules innombrables. Rien d'officiel, cependant. L'Etat, les pouvoirs publics, comme tels, étaient absents, le clergé et les catholiques respectant, sur ce terrain même, la conscience des incroyants.

Mais, c'est pour tous les Belges que les croyants ont prié à la messe pontificale ou au salut, cette fois, sous une pluie diluvienne qui ne fit pas broncher la foule immense qui se pressait sur l'esplanade. Et l'on devine aisément les sentiments qui agitent la multitude croyante, au moment où, après avoir demandé la restauration spirituelle de la Belgique, le cardinal Van Roey d'une voix émue, que les hauts parleurs diffusaient par ces paroles où vibrent les aspirations du pays :

« Avec une confiance absolue, ô Sacré-Cœur, nous Vous supplions d'accorder à la Belgique les biens temporels qui lui permettent de vivre et de prospérer. Gardez-lui par-dessus tout la paix qu'elle a conquise au prix de tels sacrifices; écoutez à tout jamais de ses frontières l'effroyable fleau de la guerre; maintenez à l'intérieur la concorde et l'union de toutes les bonnes volontés; donnez au peuple belge son pain quotidien que Vous avez promis Vous-même à demander chaque jour, en éloignant la crise économique qui pèse sur le monde; éclairez ceux qui portent la lourde responsabilité du pouvoir; soutenez et protégez notre Roi, afin que sa main conduise le pays par des voies sûres. »

« Sacré-Cœur de Jésus, nous Vous confions notre Patrie ! »

« Sacré-Cœur de Jésus, ayez pitié de la Belgique ! »

Le cadavre d'une femme ficelé dans des couvertures flottait sur le lac Chambon.

Clermont-Ferrand, 27 mai. — Deux jeunes gens qui effectuaient, à la fin de la journée, une promenade en barque sur le lac Chambon, ont aperçu, flottant entre deux eaux, une masse ayant la forme d'un corps humain.

Ayant sorti celle-ci de l'eau, ils ont constaté qu'il s'agissait du cadavre d'une femme étroitement ficelée dans des couvertures aux jolis motifs et d'une barre de fer était attachée.

Un médecin aussitôt mandat a relevé sur le corps des traces de blessures; il a été impossible d'identifier le corps.

L'enquête, activement menée par le Parquet et la police mobile a permis, non seulement d'identifier la victime, mais, très vraisemblablement, de découvrir celui qui a ficelé le cadavre et l'a jeté dans le lac.

Le 11 avril dernier, un jeune Clermontois, M. Ferré, dessinateur chez un industriel de Clermont-Ferrand, signalait à la police que sa femme avait quitté le domicile conjugal et qu'il ignorait ce qu'elle était devenue.

C'est le cadavre de cette jeune femme, née Germaine Goy, âgée de 20 ans, originaire de Villeurbanne, qui a été découvert.

L'enquête, grandement aidée par les soupçons dont le mari avait fait part à la justice, a permis, par ailleurs, de découvrir ce qui suit :

Mme Ferré était en relations, avant son mariage, avec un jeune homme de Clermont-Ferrand. Elle continua après son mariage à voir ce jeune homme. Or, ce dernier a été aperçu le 11 avril sur les bords du lac Chambon. Il est actuellement gardé à vue à la police mobile où l'on procède à son interrogatoire.

M. A. Labrun préside la remise de la croix de la Légion d'honneur à l'Institut national agronomique.

Paris, 27 mai. — Lundi après-midi, à 15 h. 30, M. Albert Labrun, ministre des membres du gouvernement du maréchal Foch et de personnalité officielles a présidé la remise de la croix de la Légion d'honneur à l'Institut national agronomique.

Les infirmières de l'air



A l'aérodrome du Bourget, en présence du maréchal Franchet d'Espèrey, a été présentée la première promotion des « Infirmières de l'Air », qui portera le nom de « Promotion Noailles ».

VOICI LE GROUPE DES INFIRMIÈRES DE LA « PROMOTION NOAILLES » AU CENTRE, DE GAUCHE À DROITE: LA MARCHÉLISE LUYAUTEY, LA MARCHÉLISE FRANCHET D'ESPÈREY ET LA MARQUISE DE NOAILLES. (P. J. Franco-Presser).

UN GRAND PROCÈS MARITIME

A qui revient la découverte de l'« Egypte » ?

Rennes, 27 mai. — Lundi s'est ouvert devant la 1<sup>re</sup> Chambre civile de la Cour d'appel de Rennes, un grand procès maritime sur la question de savoir à qui revient la découverte de l'épave de l'« Egypte », le paquebot aux lignes d'Orléans, coulé au large de la chaussée de Sein, après un abordage avec le cargo Seine.

On se rappelle qu'un scaphandrier de l'« Artiglo » effectués des travaux qui n'ont pas encore été complètement exécutés. Il fut très difficile de retrouver l'épave de l'« Egypte ». Les chercheurs furent nombreux et les intérêts qui se sont menagés sont aujourd'hui d'autant plus grands que les sommes récupérées par les soins de la « Sorima » de Gênes s'amoindrissent.

Plusieurs tribunaux ont eu à connaître de ce genre de procès. Différentes sociétés : Les Pêcheries Nouvelles d'Arzon, actuellement en liquidation, dont les intérêts sont entre les mains de M. Aubineau, syndic à Nantes; la Société d'entreprises sous-marines la « Sorima », dont les bâtiments sont l'« Artiglo », le Rapino et le Rostra, ont participé aux recherches et les unes et les autres s'attribuent une part dans la découverte.

La Trinity-House, le tribunal maritime anglais, a déjà débouté la Société des Pêcheries Nouvelles d'Arzon dans un procès qu'elle avait intenté à la « Sorima », considérant : 1<sup>o</sup> Qu'il n'était pas certain que le demandeur avait découvert l'épave; 2<sup>o</sup> Qu'il n'y avait aucun lieu d'ordre juridique ou de fait entre cette société et la « Sorima ».

C'est alors que les « Pêcheries Nouvelles » se sont retournées contre la Société d'entreprises sous-marines qui, elle-même, avait obtenu de ses recherches au-delà de la chaussée de Sein avec le concours du commandant du navire aborleur, le capitaine au long cours Barzic, qui peut revendiquer des droits sur les récupérations du métal précieux trouvé à bord de l'« Egypte ».

Un procès fut intenté à cette société par les « Pêcheries Nouvelles d'Arzon » devant le Tribunal de commerce de Nantes, qui lui accorda partiellement satisfaction, dans la proportion d'un cinquième des sommes assez considérables. C'est de cette instance que la Société d'entreprises sous-marines a fait appel devant la Cour de Rennes.

Le bâtonnier Georges Martin, du Barreau de Lorient, spécialiste des causes maritimes, plaidera pour la Société d'entreprises sous-marines.

Il aura à ses côtés M. Frédéric Sauvage, du Barreau de Paris, qui plaidera pour M. Terme, de la Société d'entreprises sous-marines, pris en son personnel. De l'autre côté de la barre, M. Blubes, avocat au barreau de Bordeaux, soutiendra les intérêts de la Société des « Pêcheries Nouvelles d'Arzon ».

Cette affaire doit avoir une certaine répercussion non seulement dans les ports français de l'Atlantique, qui se sont particulièrement intéressés à l'entreprise des Italiens, mais aussi en Angleterre, qui est directement intéressée par la récupération de ses nombreuses débris-or, qui se trouvaient dans la chambre du trésor de l'« Egypte ».

Profil de votre voyage en Belgique pour visiter les GROTTES DE HAN. La plus grande curiosité du cadavre d'une femme ficelée dans des couvertures aux jolis motifs et d'une barre de fer était attachée.

Un médecin aussitôt mandat a relevé sur le corps des traces de blessures; il a été impossible d'identifier le corps.

L'enquête, activement menée par le Parquet et la police mobile a permis, non seulement d'identifier la victime, mais, très vraisemblablement, de découvrir celui qui a ficelé le cadavre et l'a jeté dans le lac.

Le 11 avril dernier, un jeune Clermontois, M. Ferré, dessinateur chez un industriel de Clermont-Ferrand, signalait à la police que sa femme avait quitté le domicile conjugal et qu'il ignorait ce qu'elle était devenue.

C'est le cadavre de cette jeune femme, née Germaine Goy, âgée de 20 ans, originaire de Villeurbanne, qui a été découvert.

L'enquête, grandement aidée par les soupçons dont le mari avait fait part à la justice, a permis, par ailleurs, de découvrir ce qui suit :

Mme Ferré était en relations, avant son mariage, avec un jeune homme de Clermont-Ferrand. Elle continua après son mariage à voir ce jeune homme. Or, ce dernier a été aperçu le 11 avril sur les bords du lac Chambon. Il est actuellement gardé à vue à la police mobile où l'on procède à son interrogatoire.

M. A. Labrun préside la remise de la croix de la Légion d'honneur à l'Institut national agronomique.

Paris, 27 mai. — Lundi après-midi, à 15 h. 30, M. Albert Labrun, ministre des membres du gouvernement du maréchal Foch et de personnalité officielles a présidé la remise de la croix de la Légion d'honneur à l'Institut national agronomique.

Dernière Heure

Le général Denain déclare qu'à la fin de l'année la France aura une aviation comparable aux meilleures du monde.

Paris, 27 mai. — Le général Denain, ministre de l'Air, a présidé lundi, le déjeuner mensuel du Syndicat de la Presse hebdomadaire française. MM. Charles Guernier, Liévin Lamoureux, anciens ministres; le général Mariaux, gouverneur des Invalides; les généraux Desvignes, Emilly, de nombreux parlementaires, conseillers municipaux, représentants de la Presse parisienne et des quotidiens départementaux, assistaient à ce déjeuner.

M. Jean de Granvilliers, secrétaire général du Syndicat, souhaita la bienvenue au ministre de l'Air, à la disposition duquel il mit la force de la presse pour familiariser le public avec les mesures d'ordre général que le développement de l'aviation impose.

Le ministre de l'Air a pris ensuite la parole. Il a développé le thème que la France ne pourrait avoir une aviation militaire sans avoir derrière elle une importante et nombreuse aviation civile, sans que l'idée aérienne ait pénétré profondément le pays. Pour que l'idée aérienne se développe, il faut qu'elle ait conquis l'opinion publique.

L'Etat peut faire un certain nombre de choses, mais il ne peut pas faire tout. Il faut que les collectivités locales entreprennent la construction de terrains. Hier, à Béthune, j'ai demandé la création de terrains communaux de petite surface, pour permettre aux petits avions d'arriver à proximité d'un très grand nombre de localités françaises. Notre aviation militaire sera alors améliorée puisque nous aurons plus d'adresses capables de venir prendre rang dans nos escadrons.

Nous sommes arrivés à cette notion que l'aviation constituerait un grave danger, un conflit pouvant débiter par une agression aérienne exercée par surprise, qu'un pays comme le nôtre, essentiellement pacifique, qui ne prendra jamais l'initiative d'une guerre, risquerait d'être attaqué à l'improviste, de subir de graves dommages, non seulement dans ses moyens militaires, mais dans ses moyens vitaux, politiques, moraux, en créant un état psychologique tel que la continuation de la guerre deviendrait difficile.

Qu'une guerre puisse être ainsi finie en trois jours, c'est très discuté. Ce n'est pas mon opinion. Mais, avec une armée de l'air suffisante, on peut arriver à compromettre la fin de la guerre. Il faut avoir une défense aérienne. Devant les événements extérieurs, nous avons fait le nécessaire pour rattraper notre retard vers la fin de cette année, au lieu de 1937. A la fin de cette année, les pays aura une aviation comparable aux meilleures aviations du monde, supérieures sur certains points, inférieure sur d'autres.

L'inspection du général Gamelin dans le Nord-Est.

Paris, 27 mai. — Le ministre de la Guerre communique : Le général Gamelin, chef de l'Etat-major général, a rendu compte au ministre de la Guerre de l'inspection à laquelle il vient de procéder dans le Nord-Est. Toutes les troupes au travail sur notre frontière, libérées maintenant sous les drapeaux et troupes Nord-Africaines, ont fait preuve d'un moral excellent et il existe entre elles un esprit d'émulation digne de tous les éloges.

Le commandement a veillé avec soin à leur installation. Les organisations réalisées constituent déjà une œuvre importante pour la défense nationale et les travaux se poursuivent méthodiquement.

Le commencement d'incendie de « Normandie ».

Le Havre, 27 mai. — Les ouvriers René Lardin et Roger Lardon arrêtés à la suite du léger commencement d'incendie qui s'était déclaré le 20 mai dans les « Avobos de « Normandie » ont été remis en liberté.

Lardon a bénéficié d'un non-lieu mais Lardin sera poursuivi devant le Tribunal correctionnel pour incendie involontaire.

Un cultivateur tue sa femme dans un accès de folie.

Thonon-les-Bains, 27 mai. — Lundi après-midi, à Loinin, canton de Douvaine, un cultivateur qui manifestait depuis quelque temps une humeur sombre, M. Joseph-Emile Ferrolaz, âgé de 48 ans, a étranglé sa femme, âgée de 35 ans.

Ferrolaz est père de quatre enfants. Les deux plus jeunes ont été les témoins de la scène. Le cultivateur n'a manifesté aucun remords et ses réponses incohérentes laissent à penser qu'il a perdu la raison.

CHANCES A L'ETRANGER.

Londres : Sur Paris, 75/23; sur Bruxelles, 28/9; Sac. hors banque, 0.9/16 à 0.5/8; Prêt à court terme, 9/12.

New-York : Sur Paris, 6.58 1/4; Cab. transat., 4.94/12; sur Bruxelles, 17/08.

SUCRES. — Cuba, prompt livrable, 335; A terme : Sur juillet, 257; septembre, 267; décembre, 271; janvier, 252. — Vente, 2.000 tonnes.

Les amis de Gustave Lemoine, le chef pilote-viticulteur, tombé victime d'un accident le 1<sup>er</sup> octobre 1934, se sont groupés en un Comité et ouvrent une souscription pour élever un monument à sa mémoire.

UN AVION SANS QUEUE.

L'INGÉNIEUR-PILOTE-CONSTRUCTEUR DE « L'AILLÉ VOLANTE », M. FAUVEL, A PRÉSENTÉ AU PUBLIC SON NOUVEAU AVION SANS QUEUE. (P. J. Franco-Presser).

ENFANTS TERRIBLES 1950... — Élieu Lemaître, vous avez un zéro de conduite pour avoir écrit avec votre « Pen du Ciel » dans la cour de récréation!